

Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable

2 juin 2025

Ce Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable constitue un cadre de référence pour le groupe SNCF. Il rappelle les objectifs et valeurs ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) du groupe et fait état d'actions prioritaires en faveur des salariés que les sociétés signataires s'engagent à mener. Il fait l'objet d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

Préambule

Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à des défis inédits et mondiaux. Sur le plan environnemental, les conséquences du changement climatique s'amplifient. Acteurs publics, entreprises et individus doivent intensifier leurs efforts en faveur de la transition écologique et anticiper l'adaptation des modes de vie au changement climatique. Sur le plan sociétal, la question de l'accès aux services publics et à l'emploi se pose avec de plus en plus d'insistance dans le débat public et les enjeux de vitalité des territoires et de renforcement du lien social sont de plus en plus prégnants. Sur le plan économique et social, l'avènement de l'intelligence artificielle transforme nos économies et nos sociétés dans des proportions encore difficiles à appréhender. Sur le plan géopolitique enfin, les tensions que l'on observe à l'échelle internationale et la bascule des équilibres que nous connaissions jusqu'à présent ont des répercussions directes sur le quotidien des Français et posent notamment la question de la souveraineté énergétique et économique.

Dans ce contexte, le groupe SNCF, par la nature de ses activités de mobilité largement décarbonée, par sa taille et par son ancrage territorial, et par son rôle et ses spécificités dans le domaine social, a une responsabilité et un rôle particulier à jouer pour contribuer à la construction d'une société résiliente et durable. C'est l'identité du groupe SNCF, c'est le sens même de sa raison d'être : « Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable ». C'est également le choix stratégique que le groupe SNCF a fait : appréhender le monde, les sociétés, et les marchés dans lesquels il opère, dans toutes leur complexité et miser sur le juste équilibre entre le social, l'économique et l'environnement. La stratégie RSE 2020-2030 s'inscrit en cohérence avec ce positionnement. Conscient de son impact sur l'environnement et la société et fort de tous les atouts et potentiels sur lesquels il peut s'appuyer, le groupe SNCF a fait le choix d'orienter ses actions en matière de RSE selon deux boussoles : « Augmenter notre impact positif sur la société et les territoires », et « Réduire l'empreinte environnementale de nos activités ».

Les enjeux en matière de durabilité et la mise en œuvre de la stratégie RSE concernent tous les salariés de l'entreprise et le dialogue social constitue un accélérateur de la transition écologique et sociale à opérer. C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition d'un « Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable ». Ce pacte d'engagement a pour ambition :

- D'affirmer les engagements et les valeurs ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) du groupe SNCF ;
- De s'engager collectivement sur des actions prioritaires pour les salariés à poursuivre ou à lancer ;
- D'approfondir le dialogue social sur les questions de durabilité.

Les engagements décrits ci-dessous s'appliquent à l'ensemble du groupe SNCF selon des modalités d'application définies par les sociétés signataires.

Dispositions du Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable

1 Engagements environnementaux du groupe SNCF

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le groupe SNCF a fait le choix d'inscrire la réduction de son empreinte environnementale au cœur de sa stratégie RSE 2020-2030.

1.1 Réduire notre empreinte carbone

En cohérence avec l'Accord de Paris et la Stratégie nationale bas carbone de la France, le groupe SNCF est engagé dans une trajectoire de décarbonation, sur l'ensemble de ses activités en France, inscrite dans le plan stratégique 2023-2032 de l'entreprise : -30% de GES émis par les activités de transport et -50% de GES émis par les bâtiments en 2030 par rapport à 2015¹. Le groupe SNCF cherche par ailleurs à réduire ses émissions des scopes 1 et 2 hors de France et s'est engagé en 2025 dans une démarche SBTi² visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Les leviers de décarbonation sont identifiés :

- La sortie des énergies fossiles
- La sobriété et l'efficacité énergétiques
- Le développement des énergies renouvelables.

Le groupe SNCF est par ailleurs engagé dans la réduction de son scope 3³ pour décarboner la filière.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à conduire des actions en faveur de la mobilité durable domicile-travail des salariés.

1.2 S'adapter au changement climatique

Le changement climatique est une réalité, s'y adapter est un impératif pour l'entreprise. En tant qu'acteur économique essentiel au fonctionnement des services de transports et à la fiabilité des chaînes logistiques, et pour garantir la pérennité et la robustesse de ses activités, le groupe SNCF doit planifier et organiser sa résilience aux conditions climatiques et à l'intensification des aléas. Cette nécessaire anticipation répond à des enjeux de sécurité, de stabilité économique et sociale, de souveraineté et de compétitivité. S'adapter au changement climatique, c'est se donner la capacité de renforcer la position du groupe SNCF sur le marché du transport de voyageurs et de marchandises. S'adapter c'est affirmer le rôle du groupe SNCF dans la décarbonation des transports, notamment via l'activité ferroviaire qui est aujourd'hui la solution de mobilité capacitaire la plus durable. Or, alors que le secteur des transports représente un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France et que ses émissions ont augmenté depuis 1990, la part de marché du ferroviaire stagne aux alentours de 10% pour des émissions pesant moins de 1%.

Au-delà de la résilience de ses actifs, le groupe SNCF est attentif aux conséquences du changement climatique sur ses salariés.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mener des actions pour préserver les conditions de travail des salariés au regard de la nouvelle donne climatique.

1.3 Développer l'économie circulaire

Le développement de l'économie circulaire répond à une double exigence : préserver les ressources et maîtriser des coûts. Le groupe SNCF est un consommateur important de matières (ex. : métaux comme l'acier pour les rails, minéraux comme le ballast, végétaux comme le bois des traverses, textile, matériels informatiques). Dans un contexte d'épuisement progressif des ressources d'une part, de volatilité des prix des matières premières d'autre part, le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire est aujourd'hui incontournable (éco-conception, achat au juste besoin, allongement de la durée de vie de nos actifs, réemploi, recyclage, valorisation). Le groupe SNCF est déjà engagé dans la gestion de ses déchets et la valorisation de la matière. Pour accélérer cette transformation, il a adopté une politique interne spécifique début 2024 pour industrialiser l'économie circulaire sur tous les gisements de matières : infrastructure, matériel roulant, déchets en gare et dans les trains, déchets du bâtiment, petits matériels

¹ Fin 2024, 47% du chemin de la trajectoire 2015-2030 est parcouru.

² SBTi : Science-Based Targets initiative

³ Le scope 3 inclut les émissions de GES indirectes qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur. Ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : produits et services achetés, transport et logistique, déplacements domicile-travail des salariés, etc.

informatiques, vêtements professionnels, etc. Cette politique cible « Zéro déchet non valorisé » pour les produits et matières valorisables à l'horizon 2030.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à promouvoir des actions qui répondent aux enjeux de circularité par le réemploi ou le recyclage, dans le quotidien des salariés.

1.4 Préserver la biodiversité

Face aux pressions exercées sur la biodiversité, le cadre européen se précise et engage à restaurer 20 % des terres et des mers de l'Union européenne d'ici à 2030 et 100% des écosystèmes dégradés d'ici à 2050 (règlement européen sur la restauration de la nature du 29 juillet 2024). Dans ce contexte, le groupe SNCF réaffirme son engagement avec act4nature International pour 2024-2027. Ces engagements constituent le cadre de référence qui doit guider l'action du Groupe sur la période. Ils intègrent trois mesures clés de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2030) dans ses processus :

- Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau
- Rétablir les continuités écologiques terrestres pour limiter l'effet de fragmentation et assurer la régularité du service
- Maîtriser la végétation aux abords des voies : sortie du glyphosate fin 2021 et démarche pour faire évoluer nos pratiques pour mieux intégrer la biodiversité tout en maîtrisant les impacts sur la régularité.

Les engagements auprès d'act4nature International obligent l'ensemble des sociétés ferroviaires à mesurer leurs impacts respectifs sur la biodiversité.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à promouvoir des actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes dans l'environnement de travail des salariés.

2 Engagements sociaux du groupe SNCF

Les engagements sociaux du groupe SNCF sont pris auprès de nos salariés, des salariés de notre chaîne de valeur, de nos clients. Le groupe SNCF inscrit son action en pleine cohérence avec les principes définis par l'OIT et l'ONU et avec l'ensemble du corpus normatif européen et national.

2.1 Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du groupe SNCF et lutter contre toutes les formes de discrimination

Engagé en faveur du respect des droits humains et d'une société inclusive, le groupe SNCF soutient et réaffirme son engagement en faveur de la diversité qu'il considère comme une richesse et un atout, vecteur d'une performance durable. Cet engagement implique une tolérance zéro à l'égard de toutes les discriminations, qu'elles soient liées au sexe, à l'âge, à l'état de santé, au handicap, à l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une race, une nation, à une religion, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique, aux activités syndicales. Le groupe SNCF s'engage à prévenir les comportements et pratiques discriminatoires et à protéger ses salariés contre toutes les formes de discriminations. Il veille, avec la contribution des salariés, à ce que chacun assure ses missions dans un environnement sain, sûr et harmonieux et bénéficie d'une égalité de traitement.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mettre en œuvre des actions de promotion des valeurs d'inclusion et de respect des personnes, ainsi que des actions concrètes visant à prévenir, identifier et remédier aux comportements et pratiques discriminatoires.

2.2 Développer les compétences

Le développement des compétences est au cœur du pacte social avec les salariés. La formation professionnelle contribue directement à la performance du groupe SNCF et à son attractivité.

Faire des salariés les acteurs et les bénéficiaires de la transition écologique et sociale s'anticipe et s'accompagne. Le développement des compétences des salariés est un levier incontournable pour faire de cette ambition une réalité. La compréhension par chacun de l'écosystème du groupe SNCF, de ses enjeux en matière de durabilité, et des leviers d'action est une condition de possibilité de l'engagement du groupe en faveur de la transition écologique et sociale.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à déployer des actions de sensibilisation dédiées à la RSE adaptées aux métiers.

2.3 Respecter les droits humains tout au long de la chaîne de valeur, en lien avec le devoir de vigilance

Le respect des droits humains et des libertés fondamentales est une valeur essentielle du groupe SNCF. La politique Droits humains, adoptée par le groupe SNCF fin 2023, fait état des instruments internationaux de référence qui fixent le cadre dans lequel cette politique s'inscrit⁴, précise les engagements pris pour chaque population (salariés, fournisseurs et sous-traitants, clients, communautés et territoires). Elle réaffirme également des exigences que le Groupe s'applique dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques d'atteinte aux droits humains. Le Groupe rend compte de l'ensemble de ces dispositions ainsi que des mesures prises pour remédier aux impacts négatifs de ces risques dans son « Plan de vigilance », conformément à la loi française sur le devoir de vigilance du 27 mars 2017 (n° 2017-399). Le plan de vigilance ayant vocation à être élaboré en association avec les parties prenantes de la société, il fait l'objet d'échanges réguliers avec les organisations syndicales. Depuis la mise en œuvre du premier plan de vigilance, il est partie intégrante du dialogue social.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mettre en œuvre le plan de vigilance, spécifiquement sur les risques relatifs aux droits humains et libertés fondamentales du personnel de l'entreprise et celui de ses chaînes d'approvisionnement.

2.4 Assurer la Santé-Sécurité au Travail

La sécurité que nous devons à nos clients, nos salariés, nos sous-traitants et prestataires, et notre environnement est une préoccupation majeure du groupe SNCF. Continuer à la faire progresser face aux risques de tous ordres et viser une sécurité globale sont une priorité de l'entreprise. La *culture sécurité* est inscrite comme valeur première du groupe SNCF.

A travers les politiques Santé-Sécurité au Travail mises en œuvre au sein de l'ensemble des sociétés, le groupe SNCF est engagé pour assurer des conditions de travail en sécurité, respecter les obligations réglementaires, impliquer les salariés dans les processus de sécurité et les améliorer continuellement.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mettre en œuvre des actions en faveur de la Santé et la Sécurité au Travail, conformément aux principes et standards partagés au sein du groupe SNCF : prévention des risques, processus de maîtrise des risques, formation et sensibilisation, amélioration des conditions de travail et protection de la santé de tous.

3 Engagements de gouvernance du groupe SNCF

Une gouvernance exemplaire est un impératif pour le groupe SNCF, Groupe à capitaux publics, et l'incarnation par chacun des valeurs éthiques du Groupe est une nécessité.

L'éthique est un devoir pour tous, elle guide nos comportements individuels et éclaire les décisions de l'entreprise dans sa stratégie. Le comportement de chacun est une composante essentielle de l'image du Groupe, de sa réputation et de la confiance qu'il inspire à ses parties prenantes. Les principes éthiques du groupe SNCF sont un repère commun pour que chaque salarié puisse sereinement s'engager et incarner les valeurs du groupe SNCF. Ils doivent guider nos actes et nos comportements au quotidien, dans nos missions récurrentes comme face aux nouveautés qui viennent bouleverser nos habitudes de travail et transformer nos pratiques, à l'image de l'intelligence artificielle. Ainsi, penser l'essor de l'IA et les nouveaux usages qu'il induit sous le prisme de l'IA responsable est une exigence éthique et stratégique.

3.1 Prévenir et lutter contre la corruption

Le groupe SNCF se doit de développer avec ses interlocuteurs des relations de long terme et de qualité fondées sur le professionnalisme, la responsabilité et l'intégrité. Dans ce cadre, le groupe SNCF, signataire du Pacte Mondial de l'ONU qui proscrit toute forme de corruption dans ses transactions commerciales et respecte les lois et les conventions internationales de lutte contre la corruption, entend appliquer une politique de tolérance zéro en matière de corruption sous toutes ses formes. Une charte éthique et un code de conduite anti-corruption fixant le cadre de référence s'applique pour chacune des sociétés du Groupe.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mettre en œuvre des actions dédiées à la prévention et à la lutte contre la corruption : promotion des valeurs éthiques, sensibilisation et formation au cadre d'exercice, mesures visant à garantir son respect.

⁴ Principes fondamentaux définis par la Charte internationale des Droits de l'Homme (qui inclut la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, Conventions fondamentales de l'OIT, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3.2 Lutter contre la fraude et les conflits d'intérêt

Au nom d'exigences règlementaires, d'exigences éthiques et de son devoir d'exemplarité, le groupe SNCF est engagé en faveur de la lutte contre la fraude et les conflits d'intérêt. Cet engagement traduit la culture de l'entreprise, protège les intérêts de l'entreprise, renforce la confiance de ses parties prenantes, et contribue à un environnement économique plus sain.

Les sociétés signataires du groupe SNCF s'engagent à mettre en œuvre des actions dédiées à la lutte contre la fraude et les conflits d'intérêt : promotion des valeurs éthiques, sensibilisation et formation au cadre d'exercice, mesures visant à garantir son respect.

Mise en œuvre et suivi du Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable

1 Périmètre d'application

Les engagements inscrits dans ce Pacte d'engagement pour une mobilité solidaire et durable matérialisent l'ambition commune que le groupe SNCF (7 SA et leurs filiales, GIE SNCF Optim'services) et les salariés de l'entreprise se fixent pour leurs activités européennes. Ces engagements se traduisent par des mesures concrètes déployées au sein de chaque société signataire du Groupe, selon des modalités qui leur sont propres.

2 Suivi de la mise en œuvre des engagements du groupe SNCF

Les enjeux de durabilité relatifs aux questions environnementales, sociales, et de gouvernance font déjà l'objet d'échanges entre partenaires sociaux, dans le cadre :

- **En France, lors des consultations obligatoires** : la consultation réalisée dans le cadre du bloc 2 intègre désormais les informations en matière de durabilité du rapport annuel (« les informations contenues dans le rapport de durabilité (CSRD), les moyens de les obtenir et de les vérifier ») – auprès du CSE de SNCF Holding pour le rapport Groupe. La consultation réalisée dans le cadre du bloc 3 intègre les informations en matière d'impact environnemental - auprès de l'Instance Commune pour les sociétés de l'ex-GPF.
- **De la mise en œuvre du Devoir de vigilance** :
 - Réunions bilatérales avec les fédérations représentatives selon les fonctionnements établis par chaque société
 - Comité de Groupe
 - Comité d'entreprise européen (CEE)
- **Du suivi d'accords d'entreprise** : modalités de suivi propres à chaque accord d'entreprise

En complément, des échanges sur la politique RSE et les engagements du Groupe en matière de durabilité peuvent être inscrits à l'ordre du jour du Comité de Groupe ou du Comité d'entreprise européen (CEE).

Signataires

Jean-Pierre Farandou
PDG de la SNCF

Frédéric Delorme
Président de Rail Logistics Europe

Magali Alexandre
Directrice générale du GIE SNCF Optim'services

Christophe Fanichet
PDG de SNCF Voyages

Matthieu Chabanel
PDG de SNCF Réseau

Marie-Ange Debon
Présidente du Directoire de Keolis

Martène Dolveck
Directrice générale de SNCF Gares & Connexions

Marie-Christine Lombard
Présidente du Directoire de Geodis